

COUPE DE FRANCE MINIMES CRÉDIT AGRICOLE PAR EQUIPES DE DÉPARTEMENT 2023

Arténium de Ceyrat
4 Parc de L'Artière 63122 Ceyrat

Dotations et accréditation : Espace Accueil des Délégations

Équipes Masculines et Féminines :

- **Vendredi 12/05/2023** de 14h00 à 20h30
- **Samedi 13/05/2023** de 7h00 à 08h00

Équipes Féminines :

- **Samedi 13/05/2023** de 17h00 à 19h00
- **Dimanche 14/05/2023** de 7h00 à 08h00

Compétition Masculine :

- Samedi **13/05/2023**
8h00 début de la compétition

Compétition Féminine :

- Dimanche **14/05/2023**
8h00 début de la compétition

Cérémonie d'ouverture

Samedi et Dimanche : 14h00

Pour le défilé : le Haut Gradé rassemble au minimum 5 personnes de la délégation. Ils se positionnent à l'endroit qui leur sera dévolu.

Pour une belle réussite, nous demandons à chaque comité de venir avec le drapeau de son département (logo du conseil Départemental).

Merci de prévoir un drapeau ou une banderole avec le logo de votre Conseil Départemental.

Salle de pesée

Une salle de pesée est prévue si vous avez besoin d'effectuer des vérifications.

La pesée se fera la veille, comme à son habitude, sous la responsabilité des départements (sans tolérance de poids).

La feuille de pesée complétée devra être apportée lors des accréditations. Une pesée aléatoire est prévue le jour J avec **1kg** de tolérance (30 min avant le début de la première rotation d'une poule).

A noter que si le combattant tiré au sort n'est pas au poids, l'ensemble de l'équipe sera pesée. Cette dernière sera disqualifiée si un autre combattant n'est pas au poids.

Plateau sportif

Pour la bonne gestion et le bon déroulement de la compétition, il ne sera autorisé sur le plateau sportif, en plus de l'équipe :

- 1 coach
- 1 accompagnant
- 1 Haut Gradé
- 1 Chargé de communication (Minimes)

Nous comptons sur votre bienveillance pour respecter cette consigne, afin que ce championnat soit une réussite pour tous.

Les équipes devront obligatoirement fournir un **arbitre et un commissaire sportif Minimes** ainsi qu'un **arbitre adulte**.

Prise en charge financière

Le principe :

- Le taux de remboursement pour cette année est de 1,96€ au kilomètre parcouru (Taux minimum garanti).
- chaque comité sera remboursé selon la distance qui sépare le chef-lieu du département du comité à Ceyrat (calcul via Michelin).
- le kilométrage est calculé sur un trajet aller-retour.
- La somme est calculée pour la participation de deux équipes : l'une masculine et l'autre féminine. Si un comité ne participe qu'avec qu'une seule équipe, la somme sera divisée en deux.
- Cas particulier des Départements d'outre-mer : pour La Guadeloupe, La Réunion, La Martinique et La Guyane une somme forfaitaire de 6500€ sera attribuée pour ces territoires dans le cas d'une participation de deux équipes.
- Une fois les engagements officialisés, en fonction du nombre de forfaits le taux de remboursement pourra évoluer à la hausse.

Mutualisation de départements

L'alliance de deux départements est autorisée **uniquement** pour les départements qui figurent dans la liste ci-dessous (départements de -100 licences Minimes en date du 31/08/2022) et qui sont de la même Ligue ou qui bénéficient d'une proximité géographique directe (sans nécessité d'être de la même Ligue) :

15 - CANTAL
43 - HAUTE LOIRE
58 - NIEVRE
90 - TERRITOIRE BELFORT
18 - CHER
36 - INDRE
41 - LOIR ET CHER
08 - ARDENNES
10 - AUBE
52 - HAUTE MARNE

55 - MEUSE
19 - CORREZE
23 - CREUSE
09 - ARIEGE
46 - LOT
48 - LOZERE
65 - HAUTES PYRENEES
04 - ALPES HAUTE PROVENCE
05 - HAUTES ALPES

Cette compétition est une animation pour laquelle la notion de « renfort » doit être une exception afin de permettre à l'ensemble des comités de pouvoir constituer une équipe tout en conservant l'esprit d'équipe du département et l'éthique sportive.

De ce fait, 3 filles et 2 garçons (de la même ligue) peuvent être autorisés par équipes (y compris pour les équipes composées de 2 départements de -100 licences Minimés) sous réserve de respecter les principes ci-dessous :

- *Le couple Kata, les Jeunes Arbitres, les CS et les chargés de communication ne peuvent pas être remplacés par un renfort.*

- *Un renfort est autorisé uniquement si aucun athlète n'a participé à la phase départementale dans cette catégorie de poids.*

- *Afin de valider un renfort, le responsable de l'équipe doit obtenir l'accord du Président du comité d'appartenance de ce dernier.*

Aucun remplaçant n'est autorisé.

Dossards

Les dossards ne sont pas obligatoires

Il est interdit d'avoir le nom d'une banque (autres que le Crédit Agricole) indiqué sur ces dossards.

Inscriptions

Afin de préparer le tirage au sort de la coupe de France Minimés Crédit Agricole par équipes de départements prévu le 16 avril 2023 lors de l'AG à Marseille, je vous invite à inscrire l'ensemble de vos équipes avant le **10 avril 2023** via l'extranet fédéral selon la procédure habituelle.